

LE RASED fonctionne dans l'école, en collaboration avec l'équipe éducative, sous la responsabilité de l'IEN de Circonscription.  
L'IEN et les membres du RASED définissent l'organisation et les priorités en accord avec les projets des écoles concernées.

Genèse de la demande

Analyse des difficultés de l'élève. Maître de la classe/ conseil des maîtres

Rencontre avec la famille  
Etat des prises en charge extérieures

Aide en classe apportée par l'enseignant

**Elaboration et mise en œuvre d'un PPRE par l'enseignant de la classe (ou réajustement du PPRE)**

Evolution favorable de la situation de l'élève

Si les difficultés persistent :  
**Rédaction d'une demande d'aide au RASED**, après en avoir informé les parents

Traitement de la demande

- Analyse de la demande d'aide en synthèse par le RASED et investigations supplémentaires
- Indication d'aide  
*(C'est lors de la synthèse en équipe RASED qu'il est décidé de l'opportunité d'envisager un bilan psychologique)*

Réponse du RASED

Poursuite et approfondissement des aides proposées en classe et dans l'école

**Aide contractualisée**

- Rééducative
- Pédagogique
- Psychologique

+ Aide(s) extérieure(s) éventuelle(s)

Rédaction et mise en œuvre d'un **Projet d'Aide Spécialisée**

**Evaluation du dispositif, bilan des actions, régulation et ajustement du projet**